

DCI-2026-002

DECISION DU MAIRE

Attribution des marchés de travaux de restauration chalet de la PECY

Monsieur le MAIRE de la commune de LES AVANCHERS-VALMOREL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;
- Vu la délibération n°2020-05-25-008 en date du 20 mai 2020 portant délégations au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Considérant la proposition formulée :
Pour le lot N°1 « maçonnerie » : CARPINETI CONSTRUCTION siégeant au 340 rue de l'Isle 38190 VILLARD BONNOT.
Pour le lot N°2 « charpente – couverture » : CMCD siégeant au 280 chemin de la source – ZA de Bûclas 38490 ST ONDRAS
- Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DECIDE

Article 1 :

La commune de Les Avanchers-Valmorel attribut les marchés de travaux de restauration chalet de la PECY :

Pour le lot N°1 « maçonnerie » : CARPINETI CONSTRUCTION siégeant au 340 rue de l'Isle 38190 VILLARD BONNOT.

Pour le lot N°2 « charpente – couverture » : CMCD siégeant au 280 chemin de la source – ZA de Bûclas 38490 ST ONDRAS

Article 2 :

Aux vues de l'analyse des offres et conformément au règlement de consultation du marché, les offres de CARPINETI CONSTRUCTION et CMCD ont été jugées les plus économiquement avantageuse.

Article 3 :

La notification du marché à l'entreprise vaut ordre de service de la phase préparation et travaux.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Les Avanchers-Valmorel et le contrat sera notifié aux sociétés CARPINETI CONSTRUCTION et CMCD.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame la préfète de Savoie,
- Madame la Comptable publique

Fait à Les Avanchers Valmorel,
Le 26 février 2026,
Le Maire,
Jean-Michel VORGER

